

# AIDES SPECIFIQUES DES AGENCES DE L'EAU

**Zone de l'Agence de l'eau Loire Bretagne :** Allier + Haute-Loire + Puy de Dôme - le sud ouest du Puy de Dôme (Tauves, Laqueille,...)

**Zone de l'Agence de l'eau Adour Garonne :** Cantal + le sud ouest du Puy de Dôme (Tauves, Laqueille,...)

## 1- Agence de l'eau Loire Bretagne + Agence de l'eau Adour Garonne

### 1.1 ETUDES D'AIDE A LA DECISION ET ACCOMPAGNEMENT POUR LA REDUCTION DES POLLUTIONS

Nature de l'action	Agence de l'eau Loire Bretagne		Agence de l'eau Adour Garonne	
	Taux de subvention	Observations	Taux	Observations
Etudes de diagnostic, de faisabilité	50 %	Etudes réalisées en amont de l'engagement des travaux (hors études réglementaires)	Modalités d'aide appliquées aux travaux	
Campagnes de recherche de substances dangereuses			50 % de subvention	
Etudes technico-économiques de réduction des émissions de substances dangereuses				
Etudes, diagnostics, coordination, animation et communication pour l'émergence et la mise en oeuvre d'une opération collective		Coordination et animation, dans la limite de 500 euros par jour.		
Plan de désherbage des sites		Réduction de l'emploi des phytosanitaires		
Etudes pour l'innovation et l'expérimentation				

## 2 - Agence de l'eau Loire Bretagne

### 2.1 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DE REDUCTION DES POLLUTIONS

Agence de l'eau Loire Bretagne		
Nature de l'action	Taux de subvention	Observations
Technologies propres (amélioration du process)	50 % si polluants classiques jusqu'à 70 % si polluants toxiques	Dans la limite du surcoût environnemental Dans la limite de coûts plafonds pour les travaux > 200 000 euros Taux variable en fonction de la taille de l'entreprise
Prévention des pollutions accidentelles	35 %	Equipements de sécurisation des installations, ouvrages de confinement des eaux d'incendie, bassins d'eaux pluviales...
Stations d'épuration autonomes complètes (création et amélioration)	50 % si polluants classiques jusqu'à 70 % si polluants toxiques	Dans la limite de coûts plafonds pour les travaux > 200 000 euros Taux variable en fonction de la taille de l'entreprise
Traitements partiels des effluents : prétraitement avant raccordement à un réseau collectif ou avant épandage	35 %	
Transformation de boues en produit normalisé et homologué	50 %	
Traitement des eaux pluviales et mise en séparatif des réseaux	35 %	
Travaux réalisés dans le cadre d'une action collective	50 % si polluants classiques 70 % si polluants toxiques	Pour toute opération de réduction des pollutions concernant les petites entreprises, les artisans et les structures collectives à but lucratif
Acquisition de matériel dédié à la substitution au désherbage chimique	35 % si équipement individuel 50 % si équipement collectif	Taux variable en fonction de la taille de l'entreprise

### 2.2 ETUDES ET TRAVAUX D'ECONOMIE D'EAU

Agence de l'eau Loire Bretagne		
Nature de l'action	Taux de subvention	Observations
Etudes d'économies d'eau	50 %	
Mise en place ou amélioration de process économes en eau		Dépense plafonnée à 10 euros/m <sup>3</sup> d'eau économisé/an.
Travaux et équipements d'économies d'eau		
Réserve d'eau pluviale ou épurée pour une réutilisation	50 %	Réserve de 1 000 m <sup>3</sup> minimum

### 3- Agence de l'eau Adour Garonne

#### 3.1 LUTTE CONTRE LES MICROPOLLUANTS – TECHNOLOGIES PROPRES

Nature de l'action	Taux d'aide maximum		Observations
	PME	Autres	
<b>Réduction ou suppression des rejets de micropolluants (substances dangereuses, substances médicamenteuses, autres polluants toxiques organiques et minéraux)</b>	50 % en subvention + 50 % en avance remboursable	40 % en subvention + 50 % en avance remboursable	
<b>Réduction de la pollution produite par aménagements internes (technologies propres)</b>			
<b>Réduction de quantités d'eau soumise au traitement</b>			

#### 3.2 LUTTE CONTRE LES MACROPOLLUANTS

Nature de l'action	Taux d'aide maximum		Observations
	PME	Autres	
<b>Ouvrages de prétraitement ou de traitement des eaux Industrielles</b>	30 % subvention + 50 % en avance remboursable	20 % subvention + 50 % en avance remboursable	Bonification + 20% subvention Pour les opérations prioritaires inscrites dans un Plan d'Actions Opérationnels et Territorialisés (PAOT)
<b>Ouvrages de collecte des eaux polluées, mise en séparatif, raccordement</b>			
<b>Travaux et fiabilisation ou d'amélioration des ouvrages de traitement des eaux ou sous produits d'épuration</b>			
<b>Ouvrages de collecte et d'épuration collectifs</b>			

#### 3.2 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES ET PLUVIALES

Nature de l'action	Taux d'aide maximum		Observations
	PME	Autres	
<b>Ouvrages de sécurité et de prévention des pollutions Accidentelles des eaux Industrielles</b>	30 % subvention + 50 % en avance remboursable	20 % subvention + 50 % en avance remboursable	Bonification + 20% subvention Pour les opérations prioritaires inscrites dans un Plan d'Actions Opérationnels et Territorialisés (PAOT)
<b>Prévention des pollutions liées aux eaux pluviales</b>			

### 3.3 AUTRES OPERATIONS

Nature de l'action	Taux d'aide maximum		Observations
	PME	Autres	
<b>Réaménagement des sites et sols pollués</b>	30 % subvention + 50 % en avance remboursable	20 % subvention + 50 % en avance remboursable	Aide aux seuls travaux entraînant une réduction d'un impact démontré sur le milieu aquatique
<b>Investissements de dépollution réalisés dans le cadre d'une création d'entreprise</b>	50 % en avance remboursable		Technologie apportant un haut niveau de protection environnementale
<b>Renouvellement des ouvrages d'épuration</b>	50 % en avance remboursable		Ouvrages ayant des performances identiques

### 3.4 OPERATIONS DE REDUCTION DES POLLUTIONS CONCERNANT LES PETITES ENTREPRISES ET L'ARTISANAT

Nature de l'action	Taux d'aide maximum		Observations
	PME	Autres	
<b>Actions d'animation</b>	50% en subvention		Prestations ou travaux réalisés dans le cadre d'une opération collective
<b>Aménagements internes ou équipements de traitement des pollutions</b>	60 à 70% en subvention		
<b>Équipement des déchetteries publiques pour l'accueil des déchets produits par les activités économiques</b>	30% en subvention		
<b>Collecte et élimination des déchets diffus spécifiques des entreprises</b>	35% en subvention		